

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize le 22 septembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 16 septembre 2016

Étaient présents :

Luc REMOND – Anne GERIN – Jérôme GUSSY – Olivier GOY – Christine CARRARA - Grégory STOCKHAUSEN-VALERY - Stéphane LOPEZ - Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Angélique ALO-JAY - Nadia MAURICE - Cyril BRUYERE – Dominique LAFFARGUE - Marc DESCOURS - Florence DELPUECH - Laurent GODARD - Fabienne SENTIS - Sandrine MIOTTO – Lisette CHOUVELLON – Brigitte JOSEPH - Salima ICHBA - Carole JACQUET

Avaient donné procuration pour voter :

Nadine BENVENUTO à Lisette CHOUVELLON
Jean-Claude CANOSSINI à Marc DESCOURS
Abdelkader ATTAF à Stéphane LOPEZ
Bernard JAY à Carole JACQUET
Frédéric DELAHAIE à Nadia MAURICE
Michel MOLLIER à Laurent GODARD

Étaient absents : Christophe GROS

Secrétaire de séance : Anne GERIN

TA/SCH

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H00

Il vérifie que le quorum est atteint et effectue l'appel.

Monsieur REMOND propose Anne GERIN comme secrétaire de séance, adopté à l'unanimité.

Il informe l'assemblée de l'état de santé de Monsieur CANOSSINI, qui a subi une intervention chirurgicale, expliquant qu'il se porte bien et attend la prochaine intervention qui doit avoir lieu mi-octobre. Il devrait donc être de retour courant novembre.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal sera validé lors de la prochaine réunion.

INFORMATION RENTRÉE SCOLAIRE

Jérôme Gussy tient tout d'abord à remercier l'ensemble des agents municipaux ayant oeuvré à cette rentrée : les agents du CTM, des services techniques, ainsi que les agents d'entretien, qui ont effectué un travail formidable cette année encore. Ce dernier a d'ailleurs été apprécié et valorisé par l'ensemble des enseignants.

Rentrée scolaire 2016 Enseignement primaire

➤ 4 groupes scolaires

◆ Effectif	2016	2015
maternelle	316 élèves pour 12 classes	327 élèves
élémentaire	541 élèves pour 23 classes	531 élèves
Total	857 élèves (*)	858 élèves

(*) dont 12 élèves en Classe ULIS à l'élémentaire Stravinski
et 8 élèves en classe externalisée de l'IME

- ◆ **Mesures d'ajustement prises par l'Inspection académique :**
 - Retrait d'un poste à la maternelle Stravinski
 - Ouverture d'un poste à l'élémentaire Stendhal
- ◆ **Personnel : 10 ATSEM**

Rentrée scolaire 2016 Enseignement primaire

➤ Restauration

- ◆ **Effectif : 746** enfants inscrits, soit **522** familles
2015 : 664 enfants inscrits et 461 familles
- ◆ **Les équipes**
 - 4 responsables périscolaires
 - 15 agents de cuisine
 - 42 animatrices

Rentrée scolaire 2016 Enseignement primaire

➤ Accueil Périscolaire

◆ Nombre d'enfants inscrits

	2016	2015
Ecole Jean-Achard		
maternelle	33	41
élémentaire	85	99
Ecole Debelle		
maternelle	94	95
élémentaire	184	184
Ecole Stendhal		
maternelle	58	49
élémentaire	88	85
Ecole Stravinski		
maternelle	25	37
élémentaire	50	68
Total	617 enfants	658 enfants

Rentrée scolaire 2016 Enseignement primaire

➤ Temps d'Activités Périscolaires – TAP (de 15h45 à 16h45)

◆ Nombre d'inscrits

- ➔ Maternelles : **165** enfants (195 en 2015)
- ➔ Élémentaires : **346** enfants (359 en 2015)

◆ 1^{er} cycle : enfant ayant participé au moins à 1 TAP

	1er CYCLE 2016			1er CYCLE 2015		
	Effectif total	ENFANTS INSCRITS		Effectif total	ENFANTS INSCRITS	
		Nombre	%		Nombre	%
ACHARD						
Maternelle	56	36	64%	64	37	58%
Élémentaire	114	74	65%	112	80	71%
DEBELLE						
Maternelle	123	55	45%	124	72	58%
Élémentaire	224	144	64%	217	141	65%
STENDHAL						
Maternelle	79	52	66%	62	41	66%
Élémentaire	100	82	82%	93	81	87%
STRAVINSKI						
Maternelle	59	22	37%	76	35	46%
Élémentaire	107	46	43%	109	56	51%
TOTAL	862	511	59%	857	543	63%

Rentrée scolaire 2016

Enseignement primaire

➤ Temps d'Activités Périscolaires - TAP

◆ Pour les maternelles

- pour les 3/4ans un atelier libre avec 1 atsem
- pour les 4/6 ans, de l'éveil à la gymnastique, de la danse, expression théâtralisée, découverte musicale....

◆ Pour les élémentaires

- Handball, basket, art plastique, tennis de table, Capueira avec la MJC, découverte musicale, relaxation ludique, espéranto, découverte scientifique, radio, vidéo, mangas, jeux de rôle, yoga, street art, création de masques, création de marionnettes

Rentrée scolaire 2016 - Enseignement primaire

➤ Clubs ou associations impliqués dans les TAP

◆ *De la commune*

- Club de gymnastique « La Vaillante »,
- Club de Basket,
- Centre Isère Tennis de Table,
- Compagnie de danse Confidence
- MJC

◆ *Hors commune*

- Association d'Espéranto de Grenoble
- Association Imagin'Air de Gillonnay
- Compagnie de théâtre « Artémuse » du Fontanil
- Atelier Radio – Télé et Vidéo de Voiron

Rentrée scolaire 2016

Enseignement secondaire

➤ Collège André Malraux

◆ **Principale** : Mme Christelle Ambrogio

◆ **Effectifs** :

	2016	2015
3ème	108 élèves – 4 classes	107 élèves/4 classes
4ème	112 élèves – 4 classes	114 élèves- 5 classes
5ème	119 élèves – 4 classes	93 élèves- 4 classes
6ème	90 élèves – 4 classes	105 élèves- 4 classes
TOTAL	429 élèves	420 élèves

Rentrée scolaire 2016

Enseignement secondaire

➤ Collège « Les Portes de Chartreuse »

◆ **Directeur** : Pascal Jaubert

◆ **Effectifs**:

➔ 58 élèves (103 en 2015)

Suppression des classes de 6ème et 5ème

– 4ème : 33 élèves (33 en 2015)

– 3ème : 25 élèves (36 en 2015)

Rentrée 2016 - Crèche

➤ Effectifs :

- ◆ **99** enfants inscrits dont 41 nouveaux entrants répartis entre 4 sections inter-âges
2015 : 103 enfants inscrits dont 46 nouveaux

➤ Personnel

- 1 directrice puéricultrice DE
- 1 directrice adjointe infirmière DE
- 3 éducatrices de jeunes enfants
- 10 auxiliaires de puériculture
- 3 assistants petite enfance (CAP)
- 2 emplois d'avenir
- 1 apprentie en alternance
- 2 agents techniques (cuisine + lingerie)

Rentrée 2016 Autres établissements sur la commune

➤ Centre APF

- ◆ **Directeur** : Jean-Michel GUILLERMIN
- ◆ **Effectifs** : **78** élèves (85 maxi)

➤ Institut Médico Educatif Gachetière

- ◆ **Directeur** : Timothée ALEGRE
- ◆ **Effectifs** :
 - **62** élèves (63 en 2015)
 - **19** enfants polyhandicapés (19 en 2015)

Luc REMOND remercie Jérôme GUSSY pour cette présentation complète de la rentrée. Il fait remarquer que les effectifs sont stabilisés, et espère que cela se maintiendra dans l'attente de l'arrivée des constructions futures, qui permettront peut-être de retrouver des élèves supplémentaires.

Il est satisfait que la classe perdue en 2015 à Stendhal a été ré-ouverte. Concernant Stravinski, il rappelle que 60 logements sont aujourd'hui vides sur le quartier de Bourg-vieux en raison de la prochaine restructuration, ce qui pèse sur les effectifs de l'école. Il espère que le fait d'avoir « raccroché » le secteur de l'Hoirie et l'entrée prochaine dans la réhabilitation permettra de retrouver la 3ème classe perdue cette année.

Il fait également remarquer que, malgré la stabilité des effectifs, il y a une forte pression sur la restauration scolaire car la demande est croissante. La municipalité essaie d'y répondre au mieux, ce qui n'est pas simple. Différentes modalités sont mises en places pour répondre à la demande des parents, mais on note que la courbe des effectifs et celle de la restauration ne suivent pas du tout la même pente ! Il estime en effet que le taux de la restauration scolaire est extrêmement élevé, ce qui n'était pas le cas il y a 5 ou 10 ans et qu'il y a donc un travail très important à faire sur cette question.

Il ajoute avoir participé à plusieurs réunions avec les directeurs et directrices d'école, lesquels ont été très contents de cette rentrée, des conditions, de ce qui a été fait par les services : entretien des classes, mise en place de 4 tableaux interactifs,...

Concernant ces tableaux il estime qu'il s'agit d'un progrès important qu'il faudra poursuivre, sinon intensifier – ce qui sera vu ultérieurement. En effet, selon lui les conditions et le temps d'éducation sont essentiels et prioritaires par rapport à d'autres éléments concernant le périscolaire ou d'autres domaines, et il est donc important que les « maîtres » disposent des meilleurs outils pour apprendre aux enfants. Il ajoute que le primaire construit les fondations, or si ces dernières sont bonnes, cela donne de meilleures chances pour que la suite le soit aussi, même si ce n'est pas une assurance.

8445 - Ressources humaines – logement de fonction pour nécessité absolue de service

Monsieur Olivier Goy, adjoint chargé de l'économie, des finances et des ressources humaines expose au conseil municipal, que :

Conformément à l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes,

Conformément au décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,

«Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois».

Les décisions individuelles sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale ayant le pouvoir de nomination. Monsieur Olivier Goy rappelle à l'assemblée qu'un logement de fonction peut être accordé pour nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate.

Après avis favorable de la commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 28 juin 2016 et du Comité Technique du 28 juin 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** de qualifier le logement ci-dessous comme suit:

- logement pour nécessité absolue de service :

<u>Emplois</u>	<u>Obligations liées à l'octroi du logement</u>	<u>Lieu</u>	<u>Loyer</u>
Gardien du Foyer Logement pour Personne Agées « Charminelle ».	Nécessaire présence de l'agent pour des raisons de sûreté, de sécurité et de surveillance du site.	Appartement dans l'enceinte du Foyer Logement Charminelle – 64 avenue Honoré de Balzac	Gratuité

Luc REMOND indique qu'une délibération identique a été prise par le Conseil d'administration du CCAS car l'un des gardien est employé du CCAS tandis que l'autre est mis à disposition du CCAS par la commune

Fabienne SENTIS précise que les logements étaient déjà gratuits auparavant mais qu'aujourd'hui ils paieront les fluides.

Olivier GOY précise que cette délibération était obligatoire, et que la facturation des fluides est également une obligation réglementaire.

Des échanges ont eu lieu avec les gardiens sur cette question, des accords ont été trouvés avec eux sur d'autres points mais celui -ci étant obligatoire, ils auront donc en effet les fluides à payer pour ces logements.

Il s'agit donc, par cette délibération, de mettre les choses qui ne l'étaient pas aux normes.

Monique DEVEAUX confirme qu'une loi est effectivement passée en 2012, qu'une problématique identique existe au Pays vironnais au niveau de la résidence Plein soleil. Cette loi nécessitait que les gardiens paient les fluides à partir de 2015. Aussi il a également été décidé que ces derniers paient l'électricité, l'eau,...avec des compteurs individuels qui seront installés.

Cette loi impose donc ce paiement partout, et la commune est d'ailleurs en retard sur cette question puisque cela aurait du être effectif fin 2015.

Nadia MAURICE explique qu'un logement de fonction doit passer en avantage en nature et qu'au niveau des impôts ou de l'URSSAF la commune n'était pas en règle car la gratuité est considérée comme une somme ajoutée au salaire et il doit donc y avoir des cotisations sur cette somme. C'est donc ça qui n'était pas réglementaire.

8446 - Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs

Monsieur Olivier Goy, Adjoint chargé de l'économie, des finances et des ressources humaines, expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs adopté le 7 juillet 2016,

Considérant les besoins des services,

Monsieur Olivier Goy propose les modifications suivantes :

Pôle Éducation/ petite enfance

Afin de stabiliser l'équipe de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants, il est nécessaire de créer 2 postes titulaires du cadre d'emploi des adjoints techniques correspondant à des postes d'assistants petite enfance, professionnels diplômés du CAP Petite enfance intervenant auprès des enfants. A noter que cette modification n'aura pas d'incidence budgétaire, ces 2 postes étant déjà prévus au budget.

Police municipale

Suite au départ à la retraite d'un agent, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'agent du cadre d'emploi des agents de Police Municipale (le statut précis sera défini en fonction du candidat qui sera retenu à l'issue de la procédure de recrutement).

Ludothèque

Afin de permettre le recrutement de l'animateur de la ludothèque, il est nécessaire de créer un poste titulaire à temps non complet 80% (soit 28h hebdomadaires) du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs ou des animateurs.

Pôle AVL / École de musique

Pour faire suite au départ d'un agent contractuel occupant le poste d'enseignant de musique, il est nécessaire de créer un poste du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique à temps non complet à hauteur de 5h hebdomadaires. Cette régularisation n'aura aucune incidence budgétaire.

Après avis favorable de la commission ressources et moyens du 13 septembre 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'approuver ces modifications du tableau des effectifs

Les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal chapitre 012.

8447 - Demande de garantie partielle d'emprunt « Prêt Social Location Accession » (P.S.L.A.) pour une opération de construction de 13 logements rue de Nardan - opération « les Airelles »

Vu la demande de garantie d'emprunt formulée par la SCI Rochebrune, en date du 6 juillet 2016, et tendant à la construction de 13 logements en « location-accession » au sein de l'opération « Les Airelles »,

Vu les articles L-2252-1 et L-2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil.

Monsieur Olivier Goy, adjoint en charge de l'économie, des finances et des ressources humaines, expose au conseil municipal que la SCI Rochebrune (dont la majorité des parts est détenue par la Société Coopérative Isère Habitat qui en assume également la gérance) souhaite réaliser 13 logements en location accession, rue de Nardan, opération dite « Les Airelles ».

Cette opération, d'un montant total de 2 361 991€HT, nécessite le recours à un emprunt pour un montant de 2 000 000€.

La SCI Rochebrune se propose de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, ce besoin d'emprunt aux conditions ci-dessous indiquées :

- Type d'emprunt : Prêt Social Location Accession (P.SL.A.)
- Durée du prêt : 4 ans,
- Crédit In Fine, intérêt périodicité trimestrielle
- Taux d'intérêt actuariel annuel révisable : Euribor 3mois + 1,30%, soit 1,058% (au 30/03/2016)
- Garantie : à hauteur de 50% par la commune de Voreppe et de 50% par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

La garantie est accordée jusqu'au complet remboursement d'un prêt. Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont elle ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La commune de Voreppe s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Après avis favorable de la commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 14 septembre 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité**

- D'autoriser le Maire ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de la Ville tous documents contractuels liés à cette garantie.

8448 - Environnement – Installation Classée pour la Protection de l'Environnement – Avis sur la demande d'autorisation – Société LELY ENVIRONNEMENT – Saint-Quentin-Sur-Isère

Monsieur Jean-Louis SOUBEYROUX, Adjoint chargé de la politique de la ville, de la vie des quartiers, de la citoyenneté, de la sécurité et de l'intercommunalité informe le conseil municipal que par arrêté préfectoral du 9 août 2016, il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 19 septembre au 21 octobre 2016 sur la demande présentée par la société LELY ENVIRONNEMENT en vue d'obtenir :

- l'autorisation de procéder à l'extension de son installation de stockage de déchets non dangereux située au lieu dit « l'Echaillon » et,
- l'institution de servitudes d'utilité publique autour de son installation de stockage de déchets non dangereux sur la commune de Saint-Quentin-Sur-Isère.

La commune de Voreppe étant incluse dans le rayon d'affichage fixé à 3 kilomètres, le Conseil municipal est appelé à formuler un avis motivé sur cette requête.

La Société Lely Environnement, envisage en effet de prolonger son activité de stockage de déchets non dangereux, la capacité résiduelle du site étant de 2 à 3 ans maximum, par la rehausse du casier actuel, sans augmentation du tonnage actuel et au sein du périmètre d'ores et déjà autorisé.

La demande d'autorisation porte également sur une demande de mise en servitude d'utilité publique de la bande des 200 mètres autour de l'unité de stockage, pour satisfaire à l'article 7 de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux. En effet, la limite de propriété étant à moins de 200 mètres de la zone de stockage, l'exploitant sollicite la mise en place de servitudes d'utilité publique afin de garantir cet isolement.

Le site est répertorié dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous les rubriques suivantes :

- 2780-1a et 2780-2a : Installation de traitement aérobie de déchets non dangereux ou de matière végétale brute, ayant le cas échéant subi une étape de méthanisation

*La quantité étant supérieure à 50 t/j pour les déchets verts (quantité déclarée : 250 t maxi) et la quantité étant supérieure à 20 t/j pour les boues de station urbaine et bio déchets : (quantité déclarée : 56 t/j) : **Autorisation***

- 3532 : Valorisation ou mélange de valorisation et d'élimination, de déchets non dangereux non inertes avec une capacité supérieure à 75 tonnes par jour et entraînant une ou plusieurs des activités suivantes, à l'exclusion des activités relevant de la directive 91/271/CEE – traitement biologique

*La quantité étant supérieure à 75 t (quantité déclarée : 306 t maxi) : **Autorisation***

- 3540 : Installation de stockage de déchets autre que celles mentionnées à la rubrique 2720 et celles relevant des dispositions de l'article L.541-30-1 du code de l'environnement recevant plus de 10 tonnes de déchets par jour ou d'une capacité totale supérieure à 25 000 tonnes

*La quantité étant supérieure à 25 000 t. (quantité déclarée : 150 000 t maxi) : **Autorisation***

Vu l'avis de l'autorité environnementale du 24 juin 2016 qui conclut que :

« De manière générale, les études d'impact et de danger jointes au dossier de demande traitent les rubriques exigées par le code de l'environnement et sont proportionnées aux enjeux du projet.

Toutefois, considérant la localisation de l'installation et la nature de l'activité, il est souhaitable que le pétitionnaire :

- apporte les précisions (...) sur les aspects particulièrement sensibles de la conception et de la pérennité des barrières passives et actives, des dispositifs de collecte de biogaz et des lixiviats, sur les dimensions des bassins de stockage des eaux de ruissellement, sur la couverture finale de l'installation ;
- joigne au dossier d'enquête publique la présentation des mesures prises suite à l'avis du comité national de protection de la nature (CDNPN) émis dans le cadre de la procédure de dérogation à la destruction d'espèces protégées.»

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, Aménagement, Cadre de vie, Déplacements, Transports, Citoyenneté et Sécurité du 12 septembre 2016.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de formuler un avis favorable sur la demande d'autorisation présentée par la société LELY

ENVIRONNEMENT, dans la mesure où l'entreprise suivra les prescriptions de l'Autorité environnementale.

8449 - Jeunesse – Subvention aux clubs sportifs dans le cadre des animations estivales 2016

Monsieur Stéphane LOPEZ, adjoint chargé de la jeunesse et des sports, rappelle que, pour animer l'été, les associations se mobilisent afin de proposer aux jeunes Voreppins un certain nombre d'activités gratuites, en juillet et en août.

Parmi ces activités, une découverte multi-sports a été proposée en partenariat avec les clubs sportifs.

Pour permettre le fonctionnement de ces animations et soutenir leur développement, une subvention municipale est allouée aux clubs sportifs impliqués dans la mise en place de ce programme d'été.

Une convention signée entre la Ville et chaque club sportif participant fixe le montant de cette subvention en fonction du volume d'activité développé et des frais engagés par les clubs en matière d'encadrement. Après examen des bilans transmis par les clubs, les montants proposés sont les suivants :

Tennis	487,50 €
Tennis de table	1 248,00 €
Parapente	1 040,00 €
Twirling Bâton	351,00 €
Gymnastique	624,00 €
TOTAL	3 750,50 €

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance **du 13 septembre 2016,**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'autoriser le versement de la subvention aux 5 clubs concernés, pour un montant total de 3750,50 €

Stéphane LOPEZ informe l'assemblée que le taux de fréquentation de la piscine a augmenté cet été de 14 %.

Anne GERIN revient sur les activités estivales et explique que le retour sur l'activité parapente a été très positif car cette dernière a notamment permis à certains enfants de reprendre confiance en eux, ou encore à parents et enfants de nouer un dialogue. Cela a donc été très bénéfique, et les enfants qui ont participé ont réellement adoré cette activité. Elle remercie donc l'implication du club de parapente ainsi que celle des autres clubs.

Stéphane LOPEZ confirme les propos d'Anne Gerin, racontant l'anecdote où le président du club, Franck Izoard a chuté lors d'un décollage et que c'est l'enfant, qui était pourtant en difficulté et avait du mal à parler, qui a fait le décollage et en était très heureux et fier.

8450 - Jeunesse – Charte Accompagnement à la scolarité

Monsieur Stéphane LOPEZ, adjoint chargé de la jeunesse et des sports, rappelle que la première charte de l'accompagnement à la scolarité a été signée en 1998. Il est nécessaire d'établir une refonte en tenant compte des évolutions du nombre de participants, ainsi que des réformes menées depuis plusieurs années par le Ministère de l'Éducation Nationale et l'ensemble de nos partenaires.

Cette charte sera signée par tous les acteurs de l'éducation afin que chacun puisse s'engager dans l'accompagnement à la scolarité pour améliorer les chances de réussites des enfants et des jeunes.

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance du 13 septembre 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'approuver la refonte de la charte de l'accompagnement à la scolarité, ci-annexée.

Luc REMOND évoque l'importance de cette action. Il ajoute qu'une grande partie des intervenants sont des bénévoles et consacrent de leur temps personnel à aider des enfants parfois en difficulté. De plus, il fait remarquer que les élèves du collège ayant suivi cet accompagnement ont eu 100 % de réussite lors du Brevet des collèges blanc. Il s'agit donc pour lui d'une action importante, qui obtient des résultats et qu'il faut poursuivre

8451 - Associations – Convention mini-bus

Monsieur Stéphane LOPEZ, adjoint chargé de la jeunesse et des sports, rappelle que la ville met à disposition gratuitement un mini-bus à destination des associations. Une convention entre la Ville et l'association est alors mise en place.

Il est demandé d'actualiser le montant de la franchise à 500€ dans l'article 5 « Assurance du véhicule » de cette convention de mise à disposition du mini-bus.

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance **du 13 septembre 2016,**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'approuver cette actualisation de la convention.

8452 - Culture – Demande de subvention auprès du Département, pour le fonctionnement de l'école de musique et de la Villa des Arts de Voreppe, pour l'année 2017

Monsieur Grégory Stockhausen-Valéry, Adjoint chargé des relations avec les associations, du patrimoine, de la culture et de l'animation festive, rappelle au conseil municipal, que le Département peut attribuer à la commune une subvention annuelle pour le fonctionnement de l'école municipale de musique.

Pour cela, l'établissement doit répondre à un certain nombre de critères :

- appliquer le schéma directeur des écoles de musique (cursus d'études en trois cycles)
- dispenser un enseignement de groupe
- avoir au minimum une classe de formation musicale et trois classes d'instruments
- disposer de locaux fixes, même multiples
- avoir 2/3 des professeurs diplômés.

L'école de musique de Voreppe remplit parfaitement ces conditions.

Il rappelle également au Conseil municipal que, dans le but de conforter le rayonnement de la Villa des Arts, il a été demandé de voir figurer cet équipement parmi les sites et manifestations culturels conventionnés par le département.

En effet, ce dernier s'attache à soutenir les équipements et les initiatives ayant un rayonnement départemental ainsi que les structures de manifestations originales qui contribuent de manière significative à la vitalité culturelle de l'Isère. Parmi les priorités de sa politique culturelle, figure notamment le soutien à la création artistique et l'émergence de nouveaux talents. Ainsi, cette convergence d'intérêt fonde la collaboration qui s'instaure entre la ville de Voreppe et le département de l'Isère en vue du développement de la Villa des Arts.

Dans ce cadre, la commune s'engage à :

- Mentionner le partenariat avec le Département sur l'ensemble de ses supports de communication et lors des relations établies avec la presse écrite, parlée et audiovisuelle, en ce qui concerne la Villa des Arts.
- Tenir informé le Département des activités prévues, par l'envoi de tous les documents y afférent (invitations, catalogues, dossiers de presse, etc....).
- Adresser chaque année au Département les pièces suivantes :
 - Le compte rendu d'activités de l'année écoulée
 - Le programme d'activités
 - Le budget prévisionnel dès qu'il a été voté
- Communiquer au Département l'extrait de compte administratif de la Villa des Arts dans le courant du mois d'août.

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance du 13 septembre 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département une subvention pour le fonctionnement de l'école de musique et de la Villa des Arts, pour l'année 2017

8453 - Culture – Cinéma, Passeurs d'images – Demande de subvention auprès du Département et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour l'année 2017

Monsieur Grégory Stockhausen-Valéry, Adjoint chargé des relations avec les associations, du patrimoine, de la culture et de l'animation festive, rappelle au conseil municipal, que dans le cadre du dispositif « Passeurs d'images », le Département et la Direction Régionale des Affaires Culturelles attribuent une subvention afin de mettre en place des actions autour du cinéma.

Ces actions consisteront en deux projections plein air, un atelier cinéma d'animation et deux séances spéciales.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 4 650 €.

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance du 13 septembre 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du dispositif « Passeurs d'images » pour l'année 2017

- auprès du Département, à hauteur de 1 500 €
- auprès de la Direction Générale des Affaires Culturelles, à hauteur de 1000 €

Luc REMOND rappelle, pour ceux qui ne l'ont pas vu, qu'une exposition très intéressante a lieu actuellement à la Villa des arts sur le peintre Jacques GAY. En effet, beaucoup de ses tableaux ont été réunis pour cette occasion par Corepha. Certains appartiennent à la Mairie - et d'ailleurs le Maire estime important qu'ils soient exposés ensuite sur les murs de la Mairie plutôt que de rester entreposés dans un local - mais ils ont également trouvé des tableaux dans des collections privées, qui sont assez particuliers et impressionnants, notamment un « Bibi » de 1,80 m de haut, ainsi que des vues de Voreppe retraçant bien l'histoire de la commune (coteau en vignes,...). Il conseille donc à chacun de visiter cette exposition.

8454 - Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) – Soutien du Conseil Départemental de l'Isère pour l'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et dans les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) – Année 2016 –

Monsieur Jérôme Gussy, Adjoint aux Affaires scolaires, périscolaires et à la petite enfance, expose au Conseil municipal que, dans le cadre des missions obligatoires qui incombent au Département en matière de petite enfance, l'assemblée départementale a voté lors de sa séance du 25 juin 2016, un nouveau dispositif d'aide aux EAJE permettant d'appliquer des principes de simplicité et d'équité, de créer un effet de levier au profit des politiques départementales (faciliter le retour à l'emploi des parents, encourager l'accueil d'enfants handicapés, permettre un relais dans des situations familiales complexes..).

En particulier, elle peut soutenir financièrement les structures engageant des frais de formation de leurs professionnels pour favoriser et développer la qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap.

La Ville de Voreppe, organise une formation pour l'ensemble du personnel de son EAJE (soit 22 personnes) auprès de l'Association des Collectifs Enfants Parents et Professionnels 38 (ACEPP) sur le thème : « Troubles autistiques, TED (Troubles Envahissants du Développement, troubles du comportement)...Que dire de ces enfants troublants ? »

Cette formation d'une journée, assurée par une psychologue clinicienne aura lieu le mercredi

2 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville (fermeture de la crèche) pour un coût de 1 155€. Elle répond à un besoin exprimé par le personnel qui doit faire face à l'accueil de plus en plus fréquent d'enfants présentant de tels troubles au sein de la crèche. Il s'agit en effet de définir le rôle de la structure petite enfance et les postures professionnelles à adopter y compris autour de l'accompagnement des parents. Cette formation s'inscrit tout à fait

dans le dispositif voté par le département. C'est pourquoi la ville sollicite une subvention du montant du coût total, soit 1 155€.

Après avis favorable de la commission Animation, Associations, Patrimoine, Culture, Sport, Jeunesse, Éducation et Petite Enfance du 13 septembre 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'autoriser le Maire à demander ladite subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

8455 - Réseau de chaleur Bois-énergie secteur des Banettes – Autorisation de signature du marché négocié pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance

Monsieur Jean-Louis SOUBEYROUX, Président de la régie Voreppe Chaleur Bois, rappelle que, par délibération du 26 février 2015, la municipalité a acté la réalisation d'un nouveau réseau de chaleur bois énergie pour alimenter le secteur « Banettes », (piscine, école Debelle, champ de la cour / Chapays).

Synthèse du déroulement de la procédure :

Il a été engagé une procédure négociée avec mise en concurrence préalable, pour la passation d'un marché de conception-réalisation exploitation maintenance (art.168-2, 73 du CMP), assorti d'une partie à bons de commande (art. 169 du CMP) consistant en :

- la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance, d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur bois énergie sur le quartier des Banettes (art. 168-2 et 73 du CMP)
- la conception et construction d'extensions du réseau de chaleur existant pour desservir la ZAC de l'Hoirie, et un ensemble de maisons individuelles situées vers l'ancienne gendarmerie le « clos de Bouvardière »
- des raccordements de bâtiments existants dans le cadre d'un bordereau de prix unitaires (bons de commande comportant un maximum de 700 000 € HT sur toute la durée du marché, art 169 CMP.).

La ville de Voreppe, a envoyé à la publication l'avis d'appel public à candidatures le 3 novembre 2015. La date limite de remise des candidatures était fixée au 3 décembre 2015 à 12h00.

Cinq candidats ont remis un dossier de candidature :

- VEOLIA ENERGIE FRANCE
- LE ENERGIE
- DALKIA
- COFELY
- ECHM.

Après examen des candidatures, dont le contenu a été enregistré dans les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres en date du 17 décembre 2015, les membres de la CAO ont décidé à l'unanimité :

- De rejeter , les candidatures de VEOLIA ENERGIE France et LE ENERGIE ne présentant pas les capacités professionnelles et techniques requises.
- D'accepter , les candidatures présentant des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes :
 - DALKIA
 - COFELY
 - ECHM.

Après deux temps de négociation les 17 mars et 4 mai 2016, la commission d'appel d'offres réunie le 14 juin 2016 a attribué le marché au groupement : ECHM pour son offre variante avec solution « solaire » ayant été jugée l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans les documents de la consultation.

Le Rapport d'analyse qui a été soumis à la commission d'appel offres du 14 juin 2016 est disponible en séance.

Les prestations demandées sont :

Partie A :

- conception d'une chaufferie bois d'une puissance de 500 kW et du réseau de chaleur desservant un ensemble de bâtiments communaux (piscine, école Debelle) et privés (EHPAD, logements collectifs et individuels) sur le quartier des Banettes (la longueur totale du réseau est estimée à 800 mètres linéaires)
- réalisation des équipements (chaufferie, réseau de chaleur et sous-stations)
- exploitation et maintenance des installations sur une période de 4 ans, avec fixation d'objectifs performantiels.
- fourniture des combustibles bois et gaz d'appoint .

Partie B :

- conception d'extensions du réseau de chaleur existant prévues sur la ZAC de l'Hoirie, le Clos de Bouvardière, 2 petits locatifs de 6 et 15 logements, rue de Nardan et vers La poste, la salle Armand-Pugnot et le cinéma.
- réalisation des équipements (réseau de chaleur et sous-stations estimée à 580 mètres linéaires)

Partie C :

- conception d'extensions sur les deux réseaux de chaleur, et raccordements de bâtiments
- réalisation des équipements (réseau de chaleur et sous stations)
- pour les extensions et raccordements sur le réseau de chaleur des Banettes : exploitation et maintenance des installations, de leur mise en service jusqu'au terme du marché.

Le montant du marché « Offre Variante ECHM » est le suivant :

Partie A : Réseaux des Bannettes

Conception :	77 609,40 € HT
Travaux :	1 209 106,08 € HT
Charges variables combustible / Mwh :	26,09 € HT
Charges de personnel et forfaitaires annuelle :	21 916,50 € HT

Partie B : Extension réseau « centre-ville »

Conception :	18 200 € HT
Travaux :	199 689,70 € HT

Partie C : Prix unitaires

Devis Quantitatif Estimatif (DQE) :	188 229 € HT
-------------------------------------	--------------

Après avis favorable du Conseil d'exploitation « Voreppe Chaleur Bois » du 29 juin 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **avec une abstention** d'autoriser le maire à signer :

- toutes les pièces du marché N°2016017P, ainsi que tous les documents y afférent.
- le permis de construire de la chaufferie bois

Luc REMOND estime qu'il s'agit d'un projet intéressant, le CREM a en effet permis de dégager une offre et un concept intéressants. En effet, la société ECHM était la seule qui proposait une solution solaire pour l'été, afin d'éviter que la chaufferie fonctionne toute l'année.

Il ajoute que c'est tout l'intérêt de ce type de contrat, qui permet aux entreprises de proposer des solutions techniques et financières différentes, ce qui permet de faire le meilleur choix.

La solution solaire permet également d'avoir un financement supplémentaire de l'ADEME, ainsi les prix du kilowatt seront identiques sur les deux réseaux.

Cette deuxième tranche permettra également de voir relier tous les équipements publics, excepté la médiathèque – qui n'est bientôt plus tout à fait communale.

Il revient à ce qui a pu être dit à un moment, laissant entendre que la majorité actuelle avait été contre le réseau de chaleur, et précise que le seul élément qu'ils contestaient était l'emplacement de la chaufferie, et non le concept en lui-même, même si certains dans le groupe peuvent avoir un avis différent, ce qui est leur droit et il est légitime qu'ils l'expriment.

Laurent GODARD explique qu'il n'avait pas prévu d'intervenir mais, au regard de ce qui est dit, exprime la satisfaction de son groupe de voir le réseau de chaleur bois, qu'ils avaient initié, se développer sur Voreppe.

Il prend acte des propos du maire indiquant qu'ils contestaient uniquement l'emplacement, mais ajoute qu'il pourrait également dire qu'ils contestaient l'engagement financier, puisqu'il y a eu des tracts spécifiques au volume financier engagé.

Il constate aujourd'hui que cela n'a pas posé de difficulté et que 1,5 M€ supplémentaires sont engagés pour un second réseau, avec la solution très intéressante proposée sur le solaire.

Il demande quelle sera la chaufferie de secours de ce second réseau.

Jean-Louis SOUBEYROUX répond que ce sera la chaufferie gaz de la piscine.

Laurent GODARD demande si elle est correctement dimensionnée pour alimenter l'ensemble du réseau.

Jean-Louis SOUBEYROUX répond par l'affirmative.

Luc REMOND précise que l'EHPAD, au regard de ses propres réglementations (ils doivent disposer d'une chaufferie individuelle), conservera sa chaufferie de secours.

Laurent GODARD est ravi que le réseau de chaleur ne fasse plus débat et que les choses puissent avancer avec des solutions intéressantes.

Olivier GOY répond que, pour sa part, cela fait toujours débat...

Laurent GODARD lui fait remarquer qu'il peut s'exprimer

Olivier GOY répond qu'il l'a fait de nombreuses fois en Conseil municipal lorsqu'ils étaient dans la majorité, et qu'il l'a redit ensuite.

Il ajoute qu'il votera peut-être cette délibération car elle comporte à la fois le bois ET le solaire, ce qu'il juge préférable. En effet, il estime, et les dernières études le confirment, que la filière bois n'est pas structurée en France à ce jour pour fournir en bois déchiqueté la quantité nécessaire aux besoins. Il ne lui semble pas donc intéressant de faire un réseau bois pour aller ensuite se fournir à plus de 80km, voir dans d'autres pays, et ramener le bois par camions ou autre.

Il reste donc très sceptique, mais comme l'a dit Luc REMOND, les élus ne sont pas au « garde à vous » donc il s'abstiendra, bien que la solution du solaire couplé au bois lui plaise plus.

Laurent GODARD rappelle qu'ils ont déjà eu ce débat et ont partagé ces inquiétudes ; qu'il n'est absolument dans les objectifs de faire venir du bois d'Ukraine, c'est d'ailleurs pourquoi un périmètre de 80km a été délimité. L'enjeu est bien de structurer une filière bois, notamment avec l'appui du Pays Voironnais. Il rappelle que feu Véga devait s'en occuper à l'échelle de l'agglomération grenobloise...

Il sait que des choses sont engagées au niveau de la CAPV, que c'est très long, mais il estime qu'il faut y mettre de l'énergie et ne pas lâcher. Il invite les élus communautaires et le Département à soutenir ces démarches.

Il demande à ce propos si le deuxième contrat reste dans le même esprit que le premier, c'est à dire voie locale et plaquettes forestières.

Jean-Louis SOUBEYROUX lui confirme que ces points là sont repris.

Laurent GODARD répète qu'il partage l'objectif de ne pas faire venir de bois des pays de l'Est, mais ajoute que les grandes centrales qui se développent actuellement sont autrement plus problématiques à ce niveau que des réseaux comme celui de Voreppe qui sont en consommation locale.

Jean-Louis SOUBEYROUX fait remarquer avec humour à Olivier Goy qu'on va chercher le soleil beaucoup plus loin que le bois, et que ce n'est pas pour ça qu'il coûte plus cher !

8456 - Décisions administratives

En application des dispositions de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire communique au Conseil municipal les décisions administratives qu'il a été amené à prendre :

- **2016/010** : Contrat de location à usage d'habitation M et Mme PAMBRUN
- **2016/011** : Contrat de location à usage d'habitation M. DELOR et Mme CHABRIDON
- **2016/012** : Contrat de maintenance LINUX et applications associées passé avec la société PROBESYS

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

BILAN DES MARCHÉS ET AVENANTS NOTIFIÉS AU 2EME TRIMESTRE 2016

Notification des marchés passés en procédure adaptée (MAPA)

N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date de la COMAPA	Date Notification
2016009M	Réhabilitation - Mise en accessibilité d'un bâtiment communal : Arcade et Extension Lot 3 Serrurerie	Société Iséroise du Bâtiment (SIB) 38760 VARCES ALLIERES ET RISSET	3 690,00	19/05/2016	07/06/16
2016008M	Réhabilitation - Mise en accessibilité d'un bâtiment communal : Arcade et Extension Lot 2 Etanchéité - carrelage	Société Iséroise du Bâtiment (SIB) 38760 VARCES ALLIERES ET RISSET	3 770,00	19/05/2016	07/06/16
2016011M	Réhabilitation - Mise en accessibilité d'un bâtiment communal : Arcade et Extension Lot 5 Peinture	RIVERA Eric 38140 RIVES	4 761,50	19/05/2016	06/06/16
2016014M	Réhabilitation - Mise en accessibilité d'un bâtiment communal : Arcade et Extension Lot 8 Plomberie	Sarl RUBINO Père et Fils 38100 GRENOBLE	6 310,00	19/05/2016	06/06/16
2016013M	Réhabilitation - Mise en accessibilité d'un bâtiment communal : Arcade et Extension Lot 7 Electricité	FITELEC Service 38660 LA TERRASSE	7 005,25	19/05/2016	06/06/16
2016007M	Réhabilitation - Mise en accessibilité d'un bâtiment communal : Arcade et Extension Lot 1 Travaux revêtement chemins piétonniers	TERMAT TRAVAUX PUBLICS (TTP) 38360 SASSENAGE	9 206,85	19/05/2016	06/06/16
2016010M	Réhabilitation - Mise en accessibilité d'un bâtiment communal : Arcade et Extension Lot 4 Menuiserie	MENUISIERS DU FONTANIL Sarl 38120 LE FONTANIL	11 100,00	19/05/2016	06/06/16
2016012M	Réhabilitation - Mise en accessibilité d'un bâtiment communal : Arcade et Extension LOT 6 Sols souples	Société Iséroise du Bâtiment (SIB) 38760 VARCES ALLIERES ET RISSET	16 540,00	19/05/2016	07/06/16

Notification des marchés passés en procédure adaptée (MAPA)

N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant € HT Notifié	Date de la COMAPA	Date Notification
2016002M	Entretien des espaces verts de la commune de Voreppe. Lot 1 Giratoires Roize et Brandegaudière, Accotement avenue du 11 Novembre	ID VERDE 38320 EYBENS	3544,50 Minimum contractuel sur 3 ans 15 000 Maximum sur 3 ans	03/05/2016	30/05/16
2016004M	Entretien des espaces verts de la commune de Voreppe. Lot 3 Cimetière du Vorzaret	ID VERDE 38320 EYBENS	7144,80 Minimum contractuel sur 3 ans 18 000 Maximum sur 3 ans	03/05/2016	30/05/16
2016006M	Entretien des espaces verts de la commune de Voreppe. Lot 5 Piscine Square des bannettes, BMX, Bassins Malsouche, Gachetière et Malossane	EA LE FACONNIER 38100 GRENOBLE	23889,30 Minimum contractuel sur 3 ans 25 500 Maximum sur 3 ans	03/05/2016	30/05/16
2016003M	Entretien des espaces verts de la commune de Voreppe. Lot 2 Abords terrains de sports de l'Ensemble Sportif, Espace Rosa Park's	ID VERDE 38320 EYBENS	19374 Minimum contractuel sur 3 ans 48 600 Maximum sur 3 ans	03/05/2016	30/05/16
2016005M	Entretien des espaces verts de la commune de Voreppe. Lot 4 Interventions ponctuelles sur autres sites	MANIEBAT SAS 30230 BOUILLARGUES	900 Minimum contractuel sur 3 ans 60 000 Maximum sur 3ans	03/05/2016	30/05/16

Notification des avenants passés en procédure adaptée (MAPA)

N°	Objet	N° avenant	titulaire du marché	Montant initial € HT	Montant avenant € HT	Nouveau Montant marché €HT	Date de la COMAPA	Date de la notification de l'avenant
2012-046	Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la création d'un réseau de chaleur à bois énergie Lot 1 Voreppe	N°4	Kalice	85052,50	2130 (41,16% cumul des avenants 35 012,50 € HT)	120 065	14/06/2016	23/06/2016
2013-023	Entretien des espaces verts Lot 1 Étangs, Brandegaudière, Morletières, EVE	N°1	Vivier Tarvel	21 439,80 Montant sur 4 ans	-3 205 (-14,33%)	18 234,80	15/03/2016	06/04/2016
2014-005	Vérification des installations techniques dans les ERP et les établissements assujettis au code du travail de la ville de Voreppe	N°1	Qualitconsult	8 580 Montant sur 4 ans	-1 450 (-16,90%)	7 130	05/04/2016	20/04/2016
2015-001	Maîtrise d'œuvre – Réhabilitation – Mise en accessibilité de deux bâtiments communaux : Piscine et écoles élémentaire Stendhal	N°2	Bees Architecte	46 970	7 934 (Cumul des avenants 18 586,15 Soit 39,57%)	65 556,15	03/05/2016	06/06/2016

REMERCIEMENTS DES FAMILLES POUR LE SOUTIEN EXPRIMÉ PAR LA COMMUNE LORS DU DÉCÈS DE :

- Madame Marie-Thérèse DA RONCH
- Madame Marie-Thérèse FAURE
- Monsieur Lucien FUMEL
- Madame Mireille GOOSSENS
- Monsieur Raymond MOUGEL
- Madame Andréa THORAND

Le Maire évoque le décès de Monsieur Goncalvez, faisant remarquer qu'il a rarement vu l'église aussi pleine, voir débordante, ainsi que celui d'un agent communal, Monsieur Roger Benistand-Hector.

GESTION DES PARKINGS DU PAYS VOIRONNAIS

Le Maire intervient car il est gêné par des choses qui ont été écrites, et qui ne sont pas justes, concernant la gestion des parkings du Pays voironnais.

Il tient donc à préciser que, dans la consultation qui a été faite, une option concernait les parkings de Tullins, Réaumont et Voreppe qui était uniquement liée à l'entretien des parkings et nullement à une potentielle mise en tarification de ces derniers.

Il ajoute d'ailleurs que cette option ne sera sans doute pas retenue car l'offre semble un peu élevée par rapport à ce qui peut être fait au quotidien au niveau du Pays voironnais.

DÉPLACEMENT EN ROUMANIE À LAPOS

Monsieur Rémond informe qu'il s'est rendu en Roumanie durant 4 jours, suite à la demande de Claude Balmand, présidente de l'association Voreppe-Lapos, actuellement en mission sur place.

Il fait remarquer qu'il est le premier maire de Voreppe à s'y rendre depuis 26 ans que ce parrainage.

Il dépeint la Roumanie comme un pays très contrasté, avec des zones urbaines proches de ce que l'on connaît, et des campagnes proches de la France « ancienne » : avec des chars à chevaux, sans eau potable,...des territoires encore en voie de développement.

Il relate ce voyage, expliquant s'être tout d'abord s'être rendu à Lapos, petite commune des Carpates à 130km environ de Bucarest., qui comporte environ 1500 habitants dans un village très dispersé, le hameau principal comptant environ 150 habitants.

Il ont été très bien accueillis, notamment avec une cérémonie lors de laquelle ont été prononcé plusieurs discours, dont celui de Claude Balmand qui a retracé les 26 ans d'histoire de l'association.

Il adresse d'ailleurs à l'assemblée les amitiés du Maire de Lapos, Monsieur Tîrlea, qui a été réélu au printemps dernier. Les mandats sont là bas de quatre ans et il entame donc son deuxième mandat. Luc REMOND fait d'ailleurs remarquer il s'agit de la première réélection d'un Maire depuis la révolution de 1989.

Le voyage s'est poursuivi dans une ville « moyenne », Urlat, qui dispose d'un hôpital accueillant des adultes handicapés mentaux, hopital qui bénéficie d'actions de l'association pour les aider dans leurs activités.

Ils se sont ensuite rendu à Câmpina, plus grande ville d'environ 30 000 habitants, proche d'une ancienne ville pétrolière.

L'association a mené des actions en faveur de son hôpital, puis en faveur d'une association formant le personnel (auxiliaires) des hopitaux, « Amous ». L'une des dernières a été le convoyage d'une ambulance d'occasion, laquelle a permis à cette école de disposer d'un outil permettant de faire des exercices pratiques dans le cadre du diplôme d'ambulancier.

Il explique avoir constaté dans cette ville que l'Europe engageait effectivement de l'argent, notamment pour l'hopital où plusieurs millions ont été engagés pour rénover et réhabiliter des services, en faveur de la Roumanie. Cet engagement financier leur permet ainsi de franchir des étapes et de se « rapprocher » de pays comme la France, ce qu'il estime important au sein de l'Europe.

Il ajoute avoir rencontré également le Maire de Campita, Monsieur Horia Laurentiu Tisianu et explique que la ville est à la recherche d'un jumelage. Il propose d'y réfléchir tout en expliquant qu'au regard de la distance (3 jours en voiture !) cela risque d'être compliqué !

Il tient enfin à préciser, car il aime que les choses soient claires et que l'opposition est toujours vigilante sur la bonne utilisation de l'argent public, surtout depuis qu'ils sont dans l'opposition, que ce voyage n'a rien coûté à la commune ni à l'association et qu'il s'est rendu en Roumanie sur ses deniers personnel.

La séance est levée à 21h20
Luc REMOND donne la parole au public

Voreppe, le 23 septembre 2016
Luc REMOND